

Communiqué

Toulouse, le 11 novembre 2018

Hausse des taxes du gazole mais kérosène toujours exonéré



Faut-il se réjouir de l'augmentation des taxes sur le diesel ? Sans doute pas pour le portefeuille des ménages modestes, mais oui si l'on considère l'empreinte écologique dudit carburant. L'occasion en tout cas de redire encore que **le kérosène, combustible des avions, qui est un gazole aggravé n'est pas taxé** et bénéficie de façon systématique depuis des décennies d'une subvention déguisée orchestrée par le lobby.

Alors, oui, pour la planète, il faut taxer le gazole et le kérosène. On se rapprochera du vrai prix du transport aérien !

Comment expliquer qu'aujourd'hui il est moins coûteux de traverser l'Europe en avion que de se rendre à son travail et qu'il faut laisser nos véhicules au garage lors des pics de pollution alors que les avions décollent sur nos têtes ?

La convention de Chicago de l'OACI de 1944, qui demande de ne pas taxer le kérosène, a permis depuis plus de 70 ans au trafic aérien de croître sans entraves et aux compagnies low-cost de s'enrichir sans limite.

A l'heure où sont inaugurées des infrastructures pharaoniques comme le nouvel aéroport d'Istanbul, mais aussi, en France, avec des projets dantesques, à Roissy avec le 4^{ème} terminal, à Toulouse et Nantes, avec des prévisions de croissance du trafic inégalées, etc... ce n'est que la justice la plus élémentaire pour la biosphère et les populations que d'exiger du transport aérien qu'il contribue aux efforts citoyens et compense les dommages créés.

**Il faut taxer le kérosène en France, en Europe et dans le monde!
Donnons à la COP24 de décembre, l'occasion d'un vrai débat**

Contact : Chantal Beer-Demander, 06 25 43 22 33